

Séch' Info

L'ÉDITO

Et Vous

SOMMAIRE

- L'ÉDITO
- LA MÉTRO
- LA ROMANCHE
- LE SACO
- RYTHMES SCOLAIRES
- LE BUDGET
- TRI SÉLECTIF
- VIE À SÉCH'
- ASSOCIATIONS
- SÉCH' AVANT
- ANNONCES
- L'INFO VIENT À VOUS

Depuis le dimanche 23 mars dernier, c'est sans compter que la nouvelle équipe municipale s'est organisée et mise au travail pour prendre en main les dossiers en cours et assurer la continuité du service public. Le travail est immense et nous sommes prêts à nous mettre au service des intérêts de la commune et à assumer pleinement nos responsabilités. Que chaque élu soit ici remercié pour son engagement et son implication dans les tâches à assumer. En ce début de mandat qui a été riche et intense, je tiens tout particulièrement à remercier l'ensemble du personnel qui œuvre chaque jour pour assurer au mieux les services communaux rendus aux habitants. J'adresserai encore mes remerciements à l'équipe pédagogique et à la directrice de l'école de notre village, aux parents délégués et aussi aux associations locales sans qui nous n'aurions pu établir la concertation nécessaire à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

Les enjeux de ce début de mandat sont nombreux. En effet, l'entrée de notre commune dans la Métro et bientôt la Métropole marque un virage sans précédent et constitue une expérience inédite. La commune de Séchilienne a fait le choix de rejoindre le groupe « Agir pour un Développement Intercommunal Solidaire » afin de porter les problématiques qui sont propres aux communes péri-urbaines, rurales et montagnardes de la Métro. Le groupe ADIS, présidé par Jacques Nivon, Maire de Champ-sur-Drac, constitue avec ses 27 conseillers communautaires le groupe le plus important après celui de la majorité. Il est, à l'image, de notre pratique communale, respectueux des différentes sensibilités et compte 7 postes à responsabilité au sein de la Métro. Conseillère communautaire depuis le 26 avril 2014, je serai attentive à préserver les intérêts de notre commune et des habitants dans les changements opérés par la Métropole et notamment pour le transfert des compétences et des personnels communaux.



Avec la période printanière, de nombreux chantiers ont vu le jour sur notre commune et apporté avec eux leurs lots de désagrément. Nous savons que nous pouvons compter sur votre compréhension et votre indulgence pour la gêne occasionnée pendant la réalisation de ces travaux.

En dernier lieu et alors que nous entrons dans la période estivale, je ne saurais vous rappeler les règles relatives au bruit, à l'interdiction des feux, au respect des lieux et biens publics afin d'améliorer le « bien vivre ensemble » et de profiter pleinement de cette belle saison.

Mon équipe et moi-même vous souhaitons un excellent été.

Bonne lecture. Chaleureusement, le Maire, Cyrille PLENET

Bonnes Vacances

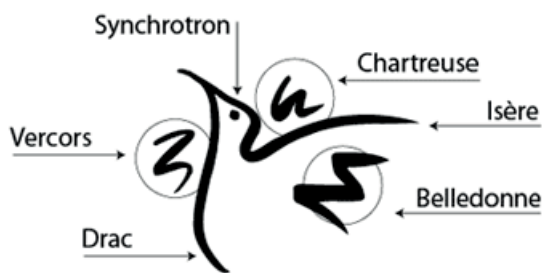
**JUILLET-
AOÛT 2014**

Bulletin Municipal N°2



LA MÉTRO

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE



Au cœur d'un territoire unique, sur lequel perdure un subtil équilibre entre un environnement naturel préservé et un centre urbain développé, 49 communes ont fait le choix d'une part de destin commun. La communauté d'agglomération « Grenoble Alpes Métropole », dont les fondations datent de 1966, est communément appelée :

« **La Métro** ».

Elle est située au centre d'une aire urbaine de plus d'un demi-million d'habitants. Deuxième métropole de Rhône-Alpes après Lyon, la Métro associe 49 communes autour d'un seul et même objectif : améliorer la vie quotidienne de ses 440 000 habitants.

Sur un bassin de vie de plus de 50 000 hectares, la Métro fédère les énergies de ses communes membres pour concevoir des grands projets, animer des actions politiques, aménager le territoire, réaliser des équipements et exploiter des services publics. Le développement économique, l'organisation des déplacements, la protection de l'environnement, le cadre de vie, l'habitat et la solidarité urbaine constituent l'essentiel de ses missions.

Au 1er janvier 2015, elle prendra le statut de MÉTROPOLE.

Grâce à ce nouveau statut, Grenoble Alpes Métropole pourra davantage rayonner au niveau national, européen et mondial ce qui lui permettra entre autres de renforcer sa dynamique économique et de mutualiser plus de services à la population. Le passage en Métropole va en effet permettre à l'établissement public intercommunal d'exercer de nouvelles missions transférées des communes et viendra renforcer celles qu'il exerce à ce jour. Parmi celles-ci figurent notamment les actions en faveur du développement économique, la création et l'entretien des voiries communales, la promotion touristique et l'urbanisme.

Enfin ultérieurement, la Métropole aura la possibilité de solliciter le transfert de compétences assurées à l'heure actuelle par l'État, la Région ou le Département en accord avec ses derniers. Dans le cadre de ses missions, la Métro assure un certain nombre de services publics. Certains sont exercés sous la seule forme d'une participation financière. C'est ainsi le cas lorsqu'elle contribue aux services départementaux de secours et d'incendie (SDIS). D'autres sont en revanche assurés en gestion directe ou en gestion déléguée. La Métro a ainsi la responsabilité de l'organisation des déplacements, de la collecte et du traitement des déchets ménagers, de l'assainissement, mais aussi celle de la réalisation des services et équipements funéraires, de la protection contre la divagation des animaux...

Au terme de deux tours de scrutin, le **maire de Pont-de-Claix**

Christophe FERRARI a été élu président de la communauté d'agglomération le vendredi 25 avril 2014.

Séchilienne est représentée à la Métro par Cyrille PLENET,

Maire de Séchilienne et conseiller communautaire et Christian MATHIEU (du château), 1er adjoint et conseiller communautaire suppléant.

Au cours de ce second semestre 2014, les 124 élus communautaires seront conviés à de très nombreuses réunions et auront à se prononcer et à délibérer sur des questions essentielles comme le périmètre des compétences reprises par la Métropole pour la voirie, les questions de transfert de personnels communaux et les conditions financières dans lesquelles s'effectueront tous ces transferts : eau/assainissement, urbanisme, énergie, voirie et déplacements. C'est ainsi, que Séchilienne aura aussi à cœur d'accompagner la régie électrique municipale vers son nouveau statut intercommunal métropolitain.



LA ROMANCHE



D'importants travaux ont démarré en février 2013 entre Livet-Gavet et les communes de Jarrie et Champ-sur-Drac. L'objectif principal du projet est de protéger les secteurs urbanisés de la moyenne et basse Romanche contre les crues naturelles de la rivière. Les aménagements intègrent aussi la parade hydraulique de court terme liée au risque des Ruines de Séchilienne.

Une Romanche imprévisible



Malgré plusieurs barrages hydroélectriques aménagés tout au long de son parcours, la Romanche peut surprendre, en particulier suite à un épisode pluviométrique intense en Oisans. Les anciens de la vallée se souviennent des dégâts importants provoqués par les crues de 1928, 1955 et 1968.

Fin mai 2008, le débit de la Romanche a atteint 300 m³/s et menacé plusieurs habitations, notamment à Saint-Pierre-de-Mésage. C'est donc avec intérêt que les élus de la vallée

et les habitants ont participé à l'élaboration du projet porté par le SYMBHI (Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère). Le SYMBHI a été créé dans un contexte où il fallait prendre à bras le corps le problème de la protection contre les inondations. C'est donc le thème « phare » de son activité actuelle. Mais il travaille aussi pour la préservation des milieux naturels liés à l'eau (forêts riveraines, marais, bras morts...), il gère les problèmes d'érosion et de transports de sable et gravier par les rivières, il prend en compte la qualité des eaux de rivière... Bref, pour le SYMBHI, la rivière est un être vivant qu'il faut étudier et gérer dans sa globalité. Aujourd'hui, l'heure est enfin aux travaux. Dès 2016 d'autres projets d'aménagement en moyenne et basse Romanche seront envisagés.

Séchilienne est représentée par Laurent LAZZAROTTO et Christian MATHIEU (de l'Ile) dans le Contrat de Rivière Romanche.



<http://www.drac-romanche.com>



Les 3 objectifs des travaux :

1. Protéger les zones habitées de la vallée contre le risque d'inondation dû aux crues naturelles de la Romanche, à hauteur de la crue centennale. Ce projet intègre la parade hydraulique de court terme au risque majeur des Ruines de Séchilienne.

2. Restaurer les milieux humides liés à la rivière et garantir le développement d'espèces végétales ou animales spécifiques. D'anciens bras morts, des chenaux de décharge, une confluence et des corridors biologiques seront réhabilités.

3. Développer la fréquentation des berges de la Romanche. Pour favoriser l'approche des riverains, de nouveaux accès à la rivière seront créés. Ils permettront de développer la pratique de nombreux loisirs récréatifs comme la promenade ou le Kayak.



LE SACO



Syndicat d'Assainissement du Canton de l'Oisans et de la Basse Romanche



© Photo SACO

Le SACO (Syndicat d'Assainissement du Canton de l'Oisans et de la basse Romanche) porte juridiquement et financièrement le Contrat de Rivière Romanche. Ce syndicat regroupe 23 des 40 communes du bassin versant de la Romanche, les 20 communes du canton de l'Oisans et 3 communes de la basse Romanche : l'Alpe du Grand Serre, Séchilienne et Saint-Barthélemy de Séchilienne. Il a conventionné avec le SIERG et EDF afin de réaliser les études préalables du Contrat de Rivière Romanche. Le SACO s'est doté début 2012, pour ses 23 communes membres, de la pleine compétence assainissement collectif, de la collecte au traitement des eaux usées, et d'une compétence à la carte en matière d'assainissement non collectif.



Aujourd'hui la dépollution des eaux usées est devenue un impératif majeur car le développement des activités humaines s'accompagne d'une production croissante de rejets polluants dans la Romanche. Il devient donc de plus en plus indispensable de préserver les ressources en eau, le patrimoine naturel et la qualité de l'eau.

C'est le SACO qui a été chargé par les communes de la gestion de l'assainissement dans sa totalité.

Le SACO entretient le réseau, les stations de pompage, les stations d'épuration et réalise les investissements nécessaires.

Depuis le 28 mars 2012, la commune de Séchilienne et 22 autres communes de l'Oisans et de la basse Romanche ont transféré la compétence du traitement de leurs eaux usées collectées au SACO. Les investissements nécessaires s'élèveront à 46 millions d'euros pour la mise aux normes de la station d'épuration existante d'Acquavallées au Bourg d'Oisans, la création de la station d'épuration de la basse Romanche à Gavet et de la station de pompage déjà réalisée à Séchilienne. Le financement de ces travaux se fait majoritairement par « les redevances assainissement » votées par les communes membres du SACO.

Les tarifs votés par les élus des 23 communes du SACO permettent de financer de manière durable et solidaire le fonctionnement et les investissements nécessaires à l'exploitation des équipements d'assainissement et au développement du territoire.

Les tarifs sont directement consultables sur le site internet du SACO.

Dès la prise de la compétence assainissement par le SACO, la commune de Séchilienne décide - les travaux de la station d'épuration n'étant pas terminés - d'appliquer les tarifs du « secteur non traité » à ses usagers, alors que le SACO impose sa tarification du « secteur traité ».

Le conseil municipal choisit, à titre exceptionnel, de supporter une partie de l'augmentation de la facturation jusqu'en 2014, où se sont les tarifs SACO qui doivent entrer en vigueur.

Le 1er juillet 2014, la Métro a repris la compétence assainissement. La commune de Séchilienne se positionne fortement pour défendre une harmonisation de la tarification et garde l'espoir de voir appliquer, dans un proche avenir, des tarifs revus à la baisse.

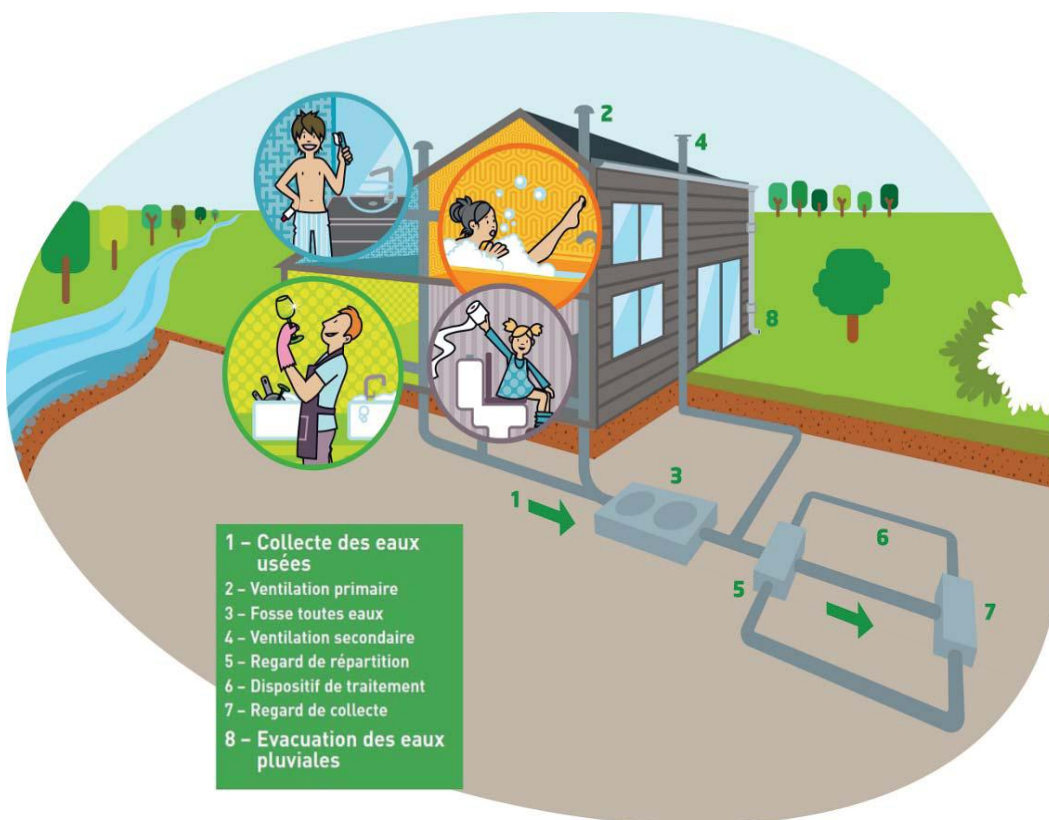
<http://www.saco-assainissement.fr>

L'assainissement autonome

Dans le cas où l'habitation n'est pas raccordable au réseau public d'assainissement collectif équipé d'une station d'épuration, le propriétaire doit disposer d'un traitement autonome en bon état de fonctionnement.

L'assainissement Non Collectif (ANC) consiste à traiter et épurer les eaux sur la parcelle privée où se situe le logement. Le dispositif comprend un prétraitement de décantation des matières flottantes et des boues dans une fosse toutes eaux, suivi d'un traitement des eaux décantées, sur un filtre pour éliminer les matières organiques dissoutes dans l'eau. A la sortie du système de traitement, l'eau est propre et conforme pour retourner dans le milieu naturel.

Dans le cadre d'une demande de permis de construire ou de pollution avérée, l'assainissement doit être mis aux normes. Toute installation existante doit faire l'objet d'un contrôle.



Pour tout renseignement ou problème, contacter la régie assainissement de la Métro

☎ 04 76 59 58 17

<http://www.lametro.fr>

RYTHMES SCOLAIRES



Cette charte est le fruit d'une réflexion et d'un travail mené en partenariat avec les différents acteurs de la vie scolaire : équipe enseignante, personnels, parents d'élèves délégués, Sou des écoles, Familles Rurales et associations de Séchilienne.



CHARTE

du Temps d'Activités Péri-éducatif municipal

Année scolaire 2014/2015

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la commune de Séchilienne vous propose la mise en place de Temps d'Activités Péri-éducatifs (TAP) : le jeudi après-midi de 13h30 à 16h30.

Les TAP visent à assurer un service en harmonie avec les rythmes de l'enfant et à concourir à son épanouissement. Ils sont une continuité éducative en lien avec le projet d'école.

Parents responsables, enfants et équipe pédagogique s'engagent à mener à bien ce temps.

Une coordinatrice des TAP ainsi qu'une équipe d'animation expérimentée proposeront des ateliers adaptés à l'âge de vos enfants, tout en privilégiant des temps d'activités autonomes.

Tout au long de l'année, et en alternance, votre enfant participera à des cycles d'activités tout en couleurs avec pour fil conducteur le thème : « **Solidarité et échange** »

Inscriptions :

Tous les enfants inscrits en maternelle et en primaire peuvent accéder aux TAP.

Ce temps péri-éducatif n'est pas obligatoire.

Votre enfant sera inscrit pour une période définie par cycle entre les vacances scolaires :

Cycle 1 :	du 2 septembre 2014 au 17 octobre 2014
Cycle 2 :	du 3 novembre 2014 au 19 décembre 2014
Cycle 3 :	du 5 janvier 2015 au 6 février 2015
Cycle 4 :	du 23 février 2015 au 10 avril 2015
Cycle 5 :	du 27 avril au 5 juillet 2015

Les fiches d'inscription seront disponibles en mairie et relayées par l'école pour un renouvellement ou une nouvelle inscription.

Pour permettre une continuité éducative, votre enfant sera inscrit pour un cycle complet.

Tout enfant non inscrit ne pourra intégrer les TAP, il sera donc sous votre responsabilité.

Inscription, information

Mairie ☎ 04 76 72 18 06

mairie.sechilienne@wanadoo.fr

<http://ecolesechilienne.scolasite.net>

Fonctionnement :

Les TAP sont concentrés sur un après-midi par semaine et se dérouleront dans les locaux scolaires et les équipements municipaux.
Chacun (animateurs, parents responsables) veillera à respecter les horaires pour le bien-être de l'enfant.

A l'issue de la prise en charge en TAP, l'enfant sera confié à la personne habilitée ou rentrera tout seul.

La sortie sera organisée au sein de l'école de 16h20 à 16h30.

En cas de non-respect répétitifs des horaires, l'enfant sera inscrit automatiquement en périscolaire



- **La semaine d'école de votre enfant :**

- lundi, mardi et vendredi : 8 h 30 à 11 h 30 et 13h 30 à 16h 30
- mercredi : 8 h 30 à 11 h 30
- jeudi : 8 h 30 à 11 h 30 et **TAP : 13h 30 à 16h 30**

**EXPRIMER
pour GRANDIR**

Garderie périscolaire organisée par l'Association Familles Rurales :

- lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi matin : 7h30-8h30
- lundi, mardi, jeudi, vendredi soir : 16h30-18h30
- mercredi midi : 11h30-12h30

**PARTAGE et
AUTONOMIE**

Ramassage scolaire :

Tous les matins et tous les soirs de la semaine et le mercredi à 11h30

- **Le TAP du jeudi après-midi :**

Ce nouveau temps péri-éducatif (TAP) n'est pas obligatoire.

Si votre enfant n'est pas inscrit en TAP, il peut :

- quitter l'école à 11 h 30
- manger à la cantine et quitter l'école à 13h 20

**Devenir
ÉCOCITOYEN**

Si votre enfant est inscrit en TAP, il peut :

- rentrer à la maison à 11 h 30 et revenir en TAP de 13 h 30 à 16 h 30
- manger à la cantine et aller en TAP

**BOUGER pour
APPRENDRE**

Que fait votre enfant en TAP :

L'après-midi est séparé en deux temps d'activités ponctué par une pause récréative pour tous :

- Accueil de 13h20 à 13h30 à l'école, puis répartition des enfants dans les ateliers et les différents lieux.
- 13h40 à 14h 40 : Ateliers à thème en fonction du choix de votre enfant
- 14h45 : Pause récréative. Puis répartition des enfants dans les ateliers et les différents lieux pour le deuxième temps d'activités.
- 15h15 à 16h15 : Ateliers à thème en fonction du choix de votre enfant
- Accueil des parents de 16h20 à 16h30 à l'école – Fin des TAP

Une organisation particulière et adaptée au rythme de l'enfant sera prévue pour les maternelles.

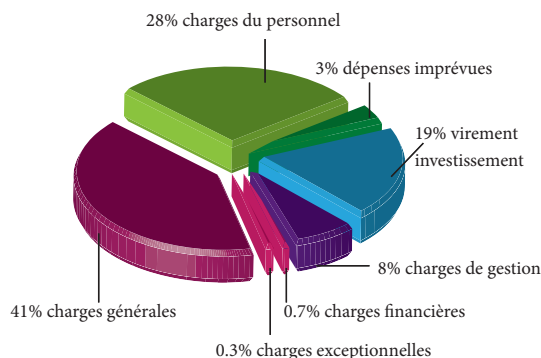
APPEL AUX DONs

La mairie de Séchilienne sollicite votre générosité pour des dons de jeux de société, puzzles, jouets et matériels divers afin de compléter le matériel d'animation dont nous aurons besoin pour la mise en place des ateliers péri-éducatifs (TAP). Tout don en bonne état est à déposer en mairie.



LE BUDGET

Total Dépenses de Fonctionnement 1 550 386.26€

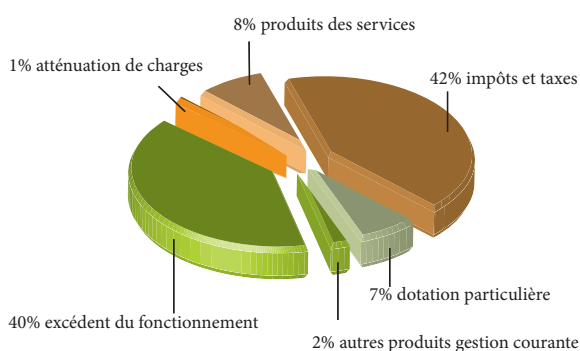


Lors de la séance du 24 avril 2014, le conseil municipal a délibéré et voté à l'unanimité le budget communal 2014 ainsi que le budget annexe eau et assainissement. Les comptes administratifs et le compte de gestion du Trésorier de Vizille de l'exercice 2013 avaient quant à eux été approuvés par l'ancienne municipalité.

Le fonctionnement

Les réalisations en 2013 ont été conformes avec les prévisions budgétaires définies pour l'exercice. Les recettes ont quant à elles vu une légère hausse grâce à la dotation de solidarité communautaire du Sud Grenoblois qui a été versée exceptionnellement.

Total Recettes de Fonctionnement 1 550 386.26€

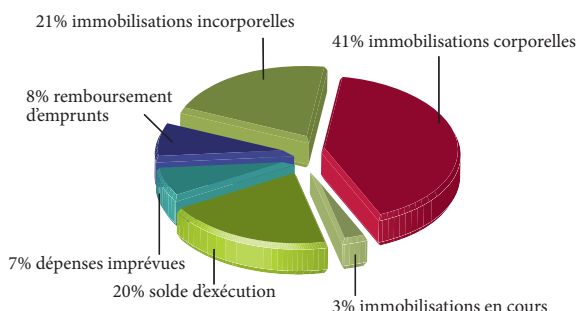


Pour 2014, le budget des dépenses prévu est quasiment identique à celui de 2013. Seules certaines charges ont été évaluées à la hausse pour faire face à l'évolution de dépenses nouvelles engendrées par les rythmes scolaires ou la taxe transport.

L'investissement

Avec l'entrée de la commune dans la Métro et le renouvellement du Conseil municipal, l'année 2014 constitue une année de transition en terme d'investissement. Les principaux travaux effectués concerneront, comme en 2013, l'entretien des bâtiments communaux et de la voirie et seront totalement autofinancés.

Total Dépenses Investissement 394 434.38€



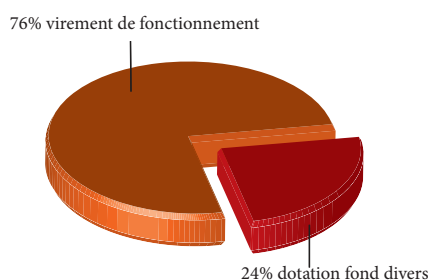
Les ressources locales

Les impôts locaux représentent toujours la source principale de financement du budget. L'exploitation forestière constitue la deuxième source d'entrée financière pour la commune. En 2014, le prévisionnel est estimé à la baisse au vu des coupes de bois prévues sur des parcelles situées à plus haute altitude.

En conclusion, le budget de la commune pour l'année 2014 a été équilibré en permettant un transfert à la section investissement pour la réalisation notamment de la future école. Cependant, de nombreuses incertitudes pèsent sur le montant des dotations budgétaires comme la dotation de l'État ou de la Métro et fragilisent ce budget 2014.

Le faible taux d'endettement de la commune est encore à souligner.

Total Recettes Investissement 394 434.38€



BUDGET
2014

TRI SÉLECTIF

LES CONTENEURS DE TRI



DANS LE JAUNE, LES EMBALLAGES À RECYCLER



Bouteilles et flacons en plastique



Emballages métalliques



Cartonnettes et briques alimentaires

En vrac,
bien vidés,
non imbriqués



DANS LE BLEU, TOUS LES PAPIERS



Journaux,
magazines



Publicités,
prospectus



Feuilles,
enveloppes



Catalogues,
annuaires



Courriers,
lettres



Livres,
cahiers



DANS LE VERT, TOUS LES POTS, BOCAUX ET BOUTEILLES EN VERRE

Le verre se
recycle à 100 %
et à l'infini !



Pots, bocaux et bouteilles en verre



DÉCHETS INTERDITS



Sac d'ordures
ménagères



Ampoule



Déchets
organiques



Banquette
polystyrène



Sac ou film
plastique



Pot de yaourt

ORDURES MÉNAGÈRES

Le traitement des ordures ménagères permet
de produire de l'électricité et de la chaleur.
Jetez les ordures ménagères en sac.
Mais attention, surtout pas de verre
ni de produits toxiques.

Comme moi, faites
gratuitement votre engrais :
compostez

- Epluchures
- Papiers d'essuyage
- Marc de thé et café
- Coquilles d'œuf
- Fleurs fanées
- Feuilles
- Gazon



Que vous habitez dans une maison individuelle avec jardin ou dans un immeuble...

Le compostage, c'est possible !

Comment acquérir un composteur ?

Les habitants de l'agglomération métropole peuvent acquérir un composteur (un par foyer) en contactant le n° vert de la Métro au ☎ 0 800 500 027.

Muni d'un justificatif de domicile (facture EDF, quittance de loyer...), vous devez ensuite retirer le composteur auprès d'un des 4 groupements de collecte.

A cette occasion, un «bio-seau» vous sera remis pour trier vos déchets de cuisine et vous signerez une charte qui précisera les engagements réciproques de la Métro et de l'utilisateur.

COMPOSTEURS Tarifs en € TTC

Volume	Bois	Plastique
400 l	20,06	15,05
600 l	25,08	20,06
1 000 l	40,13	40,13

La Métro propose des ateliers de formation gratuits au compostage.

Collecte des ordures ménagères, numéro vert ☎ 0 800 500 027

www.lametro.fr

VIE À SÉCH'

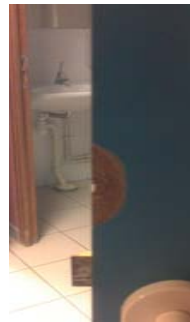


Depuis quelque temps des actes d'incivilité sont constatés autour de la mairie, sur la place du champ de foire et en divers autres lieux. Les derniers en date ont été plus graves au cours du week-end de l'ascension.

Suite aux dégradations du patrimoine public, le conseil municipal fait part de son indignation et condamne ces actes avec la plus grande fermeté. Les élus lancent donc un appel à chacun afin de voir cesser ces agissements qui nous coûtent cher. En effet, sans l'implication des familles, parents, grands-parents qui sont les premiers à vivre avec nos jeunes, à construire leur éducation, et leur inculquer les valeurs à respecter, il n'y aura pas d'évolution positive.

Si le terme « incivilité » se définit comme un ensemble de nuisances sociales extraordinairement variées qui ne blessent pas physiquement les personnes, mais bousculent les règles élémentaires de la vie sociale qui permettent la confiance, il serait bien utile de rappeler aux auteurs de ces actes gratuits que la norme est « la civilité » qui correspond elle « à l'observation des convenances des règlements et des bonnes manières en usage dans un groupe social ».

Pour toutes les dégradations commises, la municipalité reste vigilante et la responsabilité des personnes qui seront surprises à dégrader sera immédiatement engagée.



L'école en danse

La danse, c'est agir et s'exprimer avec son corps ! Tout un programme sur le corps, l'espace, les mouvements et l'écoute a vu le jour. Ce projet pédagogique a été porté par les enseignantes et la danseuse professionnelle Cathy Pastor, et a été financé par le Sou des écoles de Séchilienne.

Un moment d'émotion, où petits et grands ont dansé pour le plus grand plaisir des parents.



Commémoration du 8 mai 1945

La cérémonie du 8 mai a été l'occasion, devant une assistance nombreuse et attentive, de commémorer la fin de la seconde guerre mondiale.



Fête des Mères

Le 23 mai 2014, le CCAS et le conseil municipal avaient convié les mamans de trois enfants et plus ainsi que les nouvelles mamans à une sympathique cérémonie à la salle des fêtes.

Une quarantaine de mamans ont ainsi apprécié la présentation du CCAS et les mots de Cyrille Plenet qui mettaient en évidence le rôle majeur des mères au sein de la famille.

La soirée s'est clôturée autour du pot de l'amitié après que chacune ait reçu un magnifique vase.



Les Aînés en sortie

Le 19 juin, une cinquantaine de nos anciens, accompagnés des membres du CCAS ont passé une agréable journée au cabaret « Résidence38 » à Voreppe. Repas, spectacles et danses ont apporté de la bonne humeur et chacun a pu apprécier la bonne organisation de la journée.



ASSOCIATIONS



“ Monte ton projet ” fait son Show

A fin de financer leur semaine de vacances, les jeunes de Familles Rurales ont organisé une soirée Hip-hop et Rap. L'art urbain était à l'honneur, et à cette occasion, un graff « savoir partager » a été réalisé sur le mur de l'école par des graffeurs.



<http://famillesrurales-sechilienne.fr>

La Gaule en pêche

Le soleil était au rendez-vous ce 24 mai 2014. De nombreux pêcheurs, filles et garçons, petits et grands, novices et avertis, ont su « garder la pêche » toute cette belle journée. 120 kg de truites avaient été lâchés.

Ce safari annuel est ouvert à tous et organisé par l'association des pêcheurs.

“ La Gaule de Séchilienne et de Saint Barthélémy de Séchilienne ”



<https://sites.google.com/site/lagauledezechilienne>

Une avalanche de Médailles



La saison du club de ski s'est terminée comme tous les ans par la remise des étoiles aux jeunes skieurs. La présidente Rachel BOUJARD a ouvert cette remise de prix en remerciant tout particulièrement « son équipe de choc », mais également les moniteurs ESF de Vaujany et les parents encadrants bénévoles. Bravo à tous et à l'année prochaine pour une nouvelle saison pleine d'aventures.



La Neige s'en va ! Soirée Paëlla !

Copieuse et délicieuse, d'après les commentaires ce fut une soirée réussie. La paëlla du club de ski était au menu et de nombreuses personnes attendaient cette soirée. Félicitations à nos sympathiques traiteurs qui ont œuvré depuis le matin pour nous préparer cette généreuse paëlla.

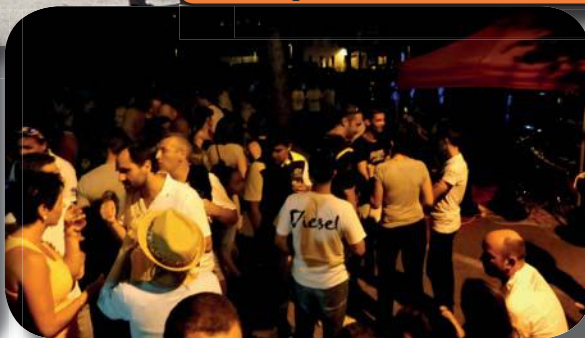


La Fête en Musique

Encore une fois la fête de la musique orchestrée par Familles rurales et les Pieds Nickelés a fait son show ! Entre pétanque, démonstration de Hip-hop, twirling, cirque et concert des Bad-Gosses, le monde était au rendez-vous jusqu'au bout de la nuit.



<http://famillesrurales-sechilienne.fr>



**Forum
Des
Associations**

le vendredi
5 septembre à
18h00

SÉCH'AVANT

TROU DES FÂYES



Au-dessus de Fonaffrey dans les rochers de la Barre de La Roche se trouve une grotte appelée Trou des Fâyes.

Les Fâyes étaient des fées qui avaient un certain pouvoir.

Elles fermaient leur grotte avec une grosse dalle en pierre en prononçant un mot magique. Elles allaient voler les légumes dans les jardins et allaient les laver à la Fontaine des chèvres qui était une source souterraine qui communiquait avec leur grotte.

La nuit, elles faisaient leurs lessives à cette source ; on les voyait sécher leurs linges avant le lever du soleil, puis elles disparaissaient.

Récit recueilli par Charles Joisten en 1959, conservateur au musée Dauphinois de 1968 à 1981.

J'ai retrouvé la grotte... Mais les fées n'y étaient plus.



ANNONCES

La Mairie



La mairie recherche un agent technique polyvalent avec permis poids lourd C.
Poste à pourvoir rapidement.

Contrat : CDD

Missions principales : membre de l'équipe technique municipale sous l'autorité du chef d'équipe technique.

- Déneigement de la voirie communale (horaires adaptés sur cette période en fonction des nécessités de service).
- Entretien des bâtiments tous corps d'état (plomberie, maçonnerie, peinture, etc...).
- Entretien des espaces verts (tonte, taille, plantations, etc...).
- Divers travaux de manutention.
- Entretien de la voirie (dont grilles d'eau pluviales, nettoyage des locaux poubelles, etc...).
- Entretien sur les réseaux d'eau.
- Petits travaux de mécanique générale.
- Éventuellement conduite d'engins (tractopelle) si l'agent détient les CACES appropriés.

Les candidatures sont à faire parvenir en mairie à l'attention de Madame le Maire.

De Fil en Aiguille



A partir du 30 septembre 2014, que vous soyez experte ou débutante, venez rejoindre un groupe sympathique tous les mardis de 19h30 à 22h30, à la salle des associations de Séchilienne pour apprendre la couture, le tricot ou le patchwork.

Les cours sont enseignés par un professeur de couture.
Nous avons quelques machines à coudre et du savoir-faire.

Inscription auprès de Marie Carmen Izoard

☎ 04 76 72 18 06



Journée du patrimoine

le 21 Septembre 2014
ouverture de l'église de 10h à 12h
et de 14h à 16h30.



L'église Saint-Martin est un édifice de tradition romane qui fut remanié plusieurs fois au cours des siècles passés, particulièrement au XV^{ème} siècle.

L'INFO VIENT A VOUS

Agenda

SEPTEMBRE	Vendredi 5 Samedi 6 Lundi 8 Jeudi 11 Lundi 15 Jeudi 18 Vendredi 26 Dimanche 28	Forum des associations / gymnase Chasse vente des cartes saison 2014 / Maison des associations GV / inscriptions / Maison des associations GV / inscriptions / Maison des associations GV / inscriptions / Maison des associations GV / inscriptions / Maison des associations Assemblée générale de Familles Rurales / Maison des associations Vente de brioches organisé par le Sou des Ecoles
OCTOBRE	Lundi 6 Samedi 11 Vendredi 17 Vendredi 24	Don du sang / Maison des associations (de 17 h à 20 h) Soirée Les Montagnards Assemblée générale du Sou des Ecoles / Maison des associations Assemblée générale du Ski / Maison des associations
NOVEMBRE	Vendredi 21	Concours de belote du Beaujolais organisé par le club du basket
DECEMBRE	Samedi 13	Assemblée générale des Charmettes / Maison des associations

Etat Civil



Naissance

ACHIN LORIS 13 MAI 2014



Baptême civil

CASINI MALOË ET HANON LE 21 JUIN 2014



Décès

PUDDA GIOVANNI LE 26 AVRIL 2014

CRET RENÉ LE 27 AVRIL 2014

La MAIRIE

heures d'ouverture :

mardi 9h à 12h

mercredi 13h30 à 18h30

vendredi 9h à 12h

☎ 04 76 72 18 06

mairie.sechilienne@wanadoo.fr

La MÉTRO

☎ 04 76 59 59 59

Le Séch'Info et Vous

infoseche@gmail.com

Le SERVICE TECHNIQUE

☎ 06 87 04 15 91

ou ☎ 06 87 04 14 79

La RÉGIE

☎ 04 76 71 40 92 clientèle

☎ 04 76 71 42 38 dépannage

La DÉCHETTERIE

Fermeture juillet et août

Le samedi de 8h30 à 11h30

EN CAS D'URGENCE

Gendarmerie ☎ 04 76 78 41 47

Pompiers 18

Urgences médicales 15

Le SECOURS EN MONTAGNE

☎ 04 76 22 22 22

RELAIS ASSISTANT MATERNEL

Rue de la république 38220 Vizille

☎ 04 76 78 89 09

ram@sudgrenoble.fr

AVANT VOTRE DEPART EN VACANCES,

SENSIBILISEZ LA GENDARMERIE DE VIZILLE

en renseignant le formulaire

«Opération Tranquillité Vacances»

- en vous rendant au 244 avenue Pasteur à Vizille
ou

- en contactant la brigade de Vizille au ☎ 04.76.78.98.50

APPELEZ LE 17 OU LE 112

Votre appel peut être déterminant
pour interpellier les cambrioleurs



Contre les cambriolages,
ayez les bons réflexes !



Nuisances sonores

Rappel sur les plages horaires d'utilisation des engins à moteurs thermiques.

Les jours ouvrables : 8h – 12h et 14h – 19h30

Samedi :

9h – 12h et 15h – 19h

Dimanche et jours fériés : 10h – 12h

